



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Emmanuel HANON, Maire de la ville d’Orthez, certifie :

➤ **avoir fait afficher le 19 octobre 2018, dans la forme ordinaire:**

- La délibération de prescription de la modification n°2 (première modification simplifiée) du Projet de Plan Local d’Urbanisme

➔ à l’Hôtel de Ville, sis 1 place d’Armes à Orthez,

➤ **avoir fait afficher le 21 juin 2019, dans la forme ordinaire:**

- l’avis de mise à disposition du projet de modification simplifiée du Plan Local d’Urbanisme (PLU) d’Orthez Sainte-Suzanne

➔ à l’Hôtel de Ville, sis 1 place d’Armes à Orthez, ainsi qu’aux emplacements suivants :

- Mairie de Sainte Suzanne, sise 566 Rue la Carrère à Orthez Sainte-Suzanne,
- Service Urbanisme de la ville d’Orthez, sis 10 bis avenue Francis Jammes à Orthez Sainte-Suzanne,
- Service de la Régie de l’Eau et de l’Assainissement, sis 10 bis avenue Francis Jammes à Orthez Sainte-Suzanne
- Médiathèque Jean-Louis Curtis, sise 30 place du Foirail à Orthez Sainte-Suzanne
- Complexe de la Moutète, sis Place de la Moutète à Orthez Sainte-Suzanne
- Site de la Communauté de Communes Lacq Orthez, sis 18 Avenue du Pesqué à Orthez Sainte-Suzanne

➤ avoir fait diffuser et publier l'avis de mise à disposition du dossier de projet de modification simplifiée du PLU dans la presse

→ faisant connaître l'ouverture de mise à disposition au public soit le 21 juin dans les journaux locaux la République des Pyrénées et le Sud-Ouest

➤ avoir fait mettre en ligne, le 21 juin 2019, sur le site internet de la ville d'Orthez :

- les deux documents sus visés

Pour faire valoir ce que de droit

Orthez, le 21 juin 2019

Le Maire,

Emmanuel Hanon

